

Diplôme Universitaire
Initiation aux techniques de la musique

UNIVERSITÉ PARIS 8
ANNÉE UNIVERSITAIRE
2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

EN PRÉAMBULE	3
LE DÉPARTEMENT MUSIQUE	3
La formation en musique	3
LES INDISPENSABLES	4
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	5
Cours obligatoires du D.U. « Initiation aux techniques de la musique »	5
Cours de technicités	5
Cours de méthodologie et de musicologie	6
Le projet créatif	6
Modalités de validation	6
L'équipe pédagogique	8
PROGRAMME DES COURS DE TECHNICITÉS, MÉTHODOLOGIE ET MUSICOLOGIE DU D.U	9
EMPLOI DU TEMPS	10
LOCAUX ADMINISTRATIFS, PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	12
Secrétariat administratif de licence	12
Service technique	12
Salles de cours et studios	12
PLAN DE L'UNIVERSITE PARIS 8	13
DOCUMENTATION	13
La bibliothèque universitaire de Paris 8	13
Secrétariat du master département musique	13
La médiathèque de la Cité de la musique	13
SUAPS, le service universitaire des activités physiques et sportives	14
L'ACA, le service commun d'Action Culturelle et Artistique	14
DANS LA PERSPECTIVE D'UNE LICENCE MUSIQUE	16
PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES	17

EN PRÉAMBULE

Depuis sa création comme Centre expérimental à Vincennes en 1969 puis son implantation à Saint-Denis en 1980, l'université Paris 8 est aujourd'hui un pôle d'enseignement et de recherche central en Île-de-France dans le domaine des humanités. A dominante Arts, Lettres, Sciences Humaines et Sociales, l'université Paris 8 a toujours eu pour objectif principal d'amener les étudiant·es à une meilleure compréhension du monde contemporain tout en leur fournissant les outils pour s'insérer durablement dans la société.

Dans cette perspective, le caractère innovant des recherches qu'elle propose trouve des origines dans son ouverture à des domaines jusque-là peu présents dans l'université française, tels que la psychanalyse, la géopolitique, le cinéma, les arts plastiques, la musique, le genre, etc.

L'université Paris 8 se distingue aussi par sa volonté de maintenir un lien très fort entre la recherche et l'enseignement, en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques qui ont pour vocation de s'adapter à tous les publics et de dispenser une formation pour tous et toutes, tout au long de la vie.

LE DÉPARTEMENT MUSIQUE

Le **DÉPARTEMENT MUSIQUE** est l'une des composantes de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) ARTS, PHILOSOPHIE, ESTHÉTIQUE qui regroupe les différentes formations artistiques : Arts Plastiques, Cinéma, Musique, Théâtre, Danse, Photographie, Arts et Technologies de l'Image ainsi que le département de Philosophie.

La formation en musique

Dans ses contenus aussi bien que dans son organisation, la formation en Musique entend répondre à cette double exigence :

- S'inscrire dans une direction de création, d'expérimentation et de recherche.
- Inclure ses enseignements dans des directions professionnelles concrètes et multiples.

Pour mener à bien ces objectifs les programmes empruntent ces directions :

- Musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique
- Jazz et musiques non-écrites (ou de techniques mixtes)
- Ethnomusicologie - Anthropologie de la musique
- Relation de la musique à d'autres disciplines (informatique, sciences sociales, arts plastiques, cinéma, théâtre, technologies du son, pédagogie...)
- Pratiques envisagées sous l'angle de la création et de la formation à l'exercice de l'enseignement

Le département de musique prépare aux diplômes suivants

- D.U. (Premier cycle : BAC + 1)
- LICENCE (Premier cycle : BAC + 3)
- MASTER (Second Cycle : BAC + 5)
- DOCTORAT (Troisième cycle : BAC + 8)

Parcours universitaire européen connu sous le sigle de **L.M.D**

LES INDISPENSABLES

- Consulter le site de Paris 8 : <http://www.univ-paris8.fr/>
- Consulter le site *artweb* de l'UFR Arts, Philosophie et Esthétique : <http://www-artweb.univ-paris8.fr>
- Consulter les pages consacrées au département Musique : <http://www-artweb.univ-paris8.fr/?-Musique->

Ce site internet est un outil important de liaison entre les étudiant·es, l'UFR Arts en général et le département Musique. Il est vivement recommandé de s'y rendre régulièrement.

Il est possible d'y consulter :

- L'organisation des études et les contenus d'enseignement
- Les programmes spécifiques des mineures de spécialisation
- Les annales de technicités

Il est impératif de vous inscrire à la liste de diffusion « Infomusique » à partir du site *artweb*, en bas de la page consacrée au département Musique.

Cette liste envoie régulièrement des courriers électroniques au sujet des différents évènements de la vie du département (dates des partiels, absences d'enseignant·es, dates des cours intensifs, offres de stages, etc.).

<ul style="list-style-type: none">ActualitésPrésentationDiplômesEmploi du tempsLicenceMasterMaster MEEF (Capes)DoctoratMails EnseignantsTechnicitésService techniqueTaxe d'apprentissagePhilosophiePhotographieThéâtreArTeC	<div style="background-color: #808080; color: white; padding: 5px; text-align: center;">Présentation</div> <p>Depuis sa création en 1969 au Centre Universitaire Expérimental de Vincennes, le Département Musique s'est fixé une double exigence, s'inscrire dans une démarche expérimentale et situer ses enseignements dans des perspectives professionnelles concrètes.</p> <p>La formation délivrée concerne ainsi de nombreux domaines : outre la pédagogie (préparation aux concours nationaux comme le CAPES), est ainsi visé un large ensemble de métiers de la musique, parmi lesquels la recherche, la composition, la documentation, la régie, la production, l'administration et le droit, les techniques du son, la musique à l'image, la médiation, etc.</p> <p>Cette exigence se traduit par la diversité des enseignements structurés en filières de formation en licence, et en parcours de master.</p> <p>En licence :</p> <ul style="list-style-type: none">● Composition Assistée par Ordinateur (C.A.O.)● Dramaturgie et scénographie du théâtre lyrique● Enseignement de la musique● Ethnomusicologie● Jazz et musiques improvisées● Musique occidentale de tradition écrite <p>En master :</p> <ul style="list-style-type: none">● « Théories et Pratiques de la Musique »● « Création musicale et sonore »● Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) option musique <p>Situé au sein de la plus importante formation universitaire d'Art en France, et s'appuyant sur ce riche environnement artistique, le Département Musique de l'université Paris 8 allie théorie et pratique, recherche et production artistique, et place avant tout la création musicale aux XXème et XXIème siècles et l'étude des productions artistiques au centre de son offre de formation.</p> <p>Autre spécificité du Département Musique de Paris 8, une mise à niveau technique est proposée aux étudiants débutants qui peuvent ainsi commencer leur premier cycle universitaire en acquérant les bases nécessaires à cet apprentissage.</p> <p>Liste de diffusion "infomusique"</p> <p>La liste "infomusique" vous envoie par courrier électronique les nouvelles du département musique. Elle est, pour les étudiants une source importante sur la pédagogie et les événements artistiques.</p> <p>Abonnement à "infomusique" Vous recevrez par la suite un mail de confirmation de votre inscription. Votre Email : <input style="width: 400px; height: 20px;" type="text"/></p> <p style="text-align: right;">Envoyer</p> <p>Liens Laboratoire MUSIDANSE (E.A. 1572)</p>
--	---

Votre espace numérique

Connectez-vous à l'adresse suivante : <http://e-p8.univ-paris8.fr>

Vous pourrez y consulter :

- Vos notes et résultats
- Votre messagerie
- Le calendrier universitaire
- Inscriptions
- Les cours en ligne
- Les ressources de la bibliothèque de Paris 8 en ligne
- L'agenda
- Les recherches de stages et emplois via Reso 8.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le département Musique propose une année de propédeutique à destination de tout·e étudiant·e débutant·e désirant s'initier aux techniques de la musique.

Les enseignements s'articulent en deux pôles :

- le pôle des **technicités** aborde l'objet musical des points de vue de la lecture, de l'écoute et de la notation. Il s'articule en trois matières : Écriture, Audition et Intonation (voir le descriptif plus bas).
- un second pôle réunit un cours de **méthodologie** et un cours d'**histoire des musiques** (étude des musiques occidentales et extra-occidentales dans une perspective historique et stylistique, en miroirs d'autres expressions artistiques).

Cours obligatoires du D.U. « Initiation aux techniques de la musique »

Cours de technicités

- **Écriture** (cours annuel, comprenant **deux E.C. à valider**)

Le cours d'écriture D.U. propose d'aborder l'écriture musicale à travers l'analyse, l'écoute et la pratique. Il s'inscrit dans un cadre culturel et esthétique élargi. L'étudiant·e travaille sur des exercices d'écriture en lien avec l'appropriation des principes fondamentaux du langage tonal menant à des travaux d'analyse et de réalisation harmonique.

Le champ d'étude s'élargit avec le travail de prosodie et une sensibilisation à des procédés comme la modalité, la série, pouvant mener à des exercices d'invention. Des travaux d'audition jalonnent le cours d'écriture afin d'en compléter l'étude et la perception.

- **Audition** (cours annuel, comprenant **deux E.C. à valider**)

Le cours d'Audition aborde la formation de l'oreille du point de vue de l'écoute et de la notation de ce qu'on entend (formes, timbres, éléments rythmiques, contours mélodiques et trames harmoniques). L'analyse auditive est développée progressivement dans une perspective d'appropriation de codages écrits variés (musicogrammes) et solfégiques étudiés en cours d'écriture et d'intonation. La restitution utilise autant les aspects prédictifs que la part d'imaginaire présents dans les œuvres. Les relevés s'appuient sur un travail de mémorisation, d'écoute intérieure et d'organisation graphique. Ils complètent l'étude des genres et des styles abordés en histoire des musiques.

- **Intonation (cours annuel, comprenant deux E.C. à valider)**

Principalement basé sur la pratique du chant (monodique et polyphonique) et des percussions (corporelles et instrumentales), le cours d'Intonation pose les bases techniques de lecture musicale, tout d'abord alternatives puis dans la tradition de la notation traditionnelle occidentale. Par essence, il s'agit d'un cours de pratique dont l'une des trajectoires nous mène à un concert au courant du semestre 2, réunissant les étudiant·es du D.U. avec des étudiant·es des cours d'intonation de la licence du département Musique.

Cours de méthodologie et de musicologie

- **Méthodologie (cours annuel, comprenant deux E.C. à valider)**

Le cours de méthodologie travaille des compétences générales d'expression, d'analyse et d'argumentation. Il donne aux étudiant·es des outils pour mieux organiser et formuler leur pensée, et ainsi mieux la transmettre. Il s'appuie pour cela sur des contenus culturels et artistiques très divers, visant à accroître également les connaissances des étudiant·es en histoire des arts et des idées.

- **Musicologie « Histoire des musiques » (cours semestriel, un E.C. à valider)**

Le cours de musicologie « Histoire des musiques » propose de découvrir l'histoire des musiques en la situant dans ses contextes esthétiques et sociologiques.

En filigrane de cette approche culturelle, l'acquisition d'éléments techniques en lien avec l'exercice du commentaire d'écoute vient enrichir cette découverte afin d'établir les bases d'une analyse approfondie du phénomène musical.

Une approche qui invite l'étudiant·e à s'approcher au plus près des différents enjeux de l'expression et de la production musicale, passée et contemporaine.

Le projet créatif

Le projet créatif est un exercice réalisé en groupe et principalement en autonomie par les étudiant·es. Il a lieu au Semestre 2 et vise la création par chaque groupe d'un objet artistique, présenté devant les autres étudiant·es du D.U. à la fin de l'année. Chaque groupe est encadré par un·e enseignant·e référent·e qui l'accompagne dans la réalisation de son projet créatif au cours du Semestre 2.

Modalités de validation

Les cours annuels (technicités et méthodologie) sont évalués lors de deux sessions de partiels, la première au mois de janvier à la fin du Semestre 1, la seconde au mois de mai à la fin du Semestre 2. Le cours d'Audition procède également à une évaluation de mi-semestre.

Le cours « Histoire des musiques », cours semestriel, est évalué à l'issue du semestre où il est suivi (1^{er} ou 2nd semestre).

Le « Projet créatif » est évalué à l'issue du Semestre 2, lors duquel il est réalisé.

La non-validation du Semestre 1 ne ferme pas l'accès aux cours du Semestre 2, car les résultats du Semestre 2 peuvent rattraper les cours non validés au Semestre 1.

En revanche, contrairement à la Licence, **les résultats des différents cours ne se compensent pas. L'obtention du D.U. est donc soumise à la validation de la totalité des cours obligatoires et du projet créatif avec au moins la moyenne (10/20).**

L'assiduité et le travail personnel en amont et en aval de chaque cours sont des conditions fondamentales à la réussite de cette formation. La règle générale de scolarité pose la limite de trois absences justifiées ; au-delà, les étudiant·es n'auront plus accès aux sessions de partiels des cours concernés et ne pourront donc pas les valider.

Cours optionnels

En périphérie des cours obligatoires, il est possible d'intégrer un ou deux cours de Licence (Pratique musicale, Langue, Informatique) pouvant potentiellement être validés en anticipation dans le cadre d'une future L1, mais dans la limite des places disponibles.

En revanche, le choix d'un cours optionnel ne doit pas mettre en péril l'exigence requise par les enseignements obligatoires.

Attention - information BOURSES :

Pour ne pas à avoir à rembourser sa bourse, il faut suivre au moins un cours de L1 lors de son année de DU, puis valider son DU et sa L1 en deux ans.

Un.e étudiant.e bénéficiaire a droit à 5 années de bourse entre la L1 et le M2.

Cas particuliers

- En cas de redoublement du D.U., les notes supérieures à 10 obtenues dans certaines matières sont conservées par défaut. Pour y renoncer (en vue d'obtenir des notes plus élevées dans ces matières lors de son second DU), s'adresser au secrétariat de la licence Musique (<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Secretariat-1155>) pour connaître la démarche à suivre. Celle-ci doit être effectuée le plus tôt possible, avant septembre de la rentrée du second D.U.
- En cas de D.U. incomplet, un.e étudiant.e validant une matière D.U. lors de sa L1, peut obtenir son D.U. en même temps que sa L1. Pour cela, l'étudiant.e doit veiller à bien s'inscrire administrativement en L1 *et* en D.U. au moment de son passage en L1.

L'équipe pédagogique

Intonation

Frédéric GARCIA, oreille.bleue@wanadoo.fr
Vincent MANACH, vincent.manach@orange.fr
Anna RAMON, anna.ramon@gmail.com

Audition

Emmanuelle LEBOUTET,
Maxime USUREAU, maxime.usureau@gmail.com
Danièle VILLEMIN, daniele.villemin@univ-paris8.fr

Écriture

Yann DELON, yann.delon@univ-paris8.fr
Philippe DEMIER, philippe.demier@univ-paris8.fr
Emmanuelle LEBOUTET,

Méthodologie

Geoffrey ALLENDE, g.allende.prof@gmail.com
Mathilde DARMON, darmon.lyc@hotmail.fr
Alexandra DOURVER, a_dourver@hotmail.com

Histoire des musiques

Yann DELON, yann.delon@univ-paris8.fr
Vincent MANACH, vincent.manach@orange.fr
Álvaro OVIEDO, alvaro.oviedo@univ-paris8.fr

Les coordinateur.trice du D.U.

Pour une demande de rendez-vous ou toute question concernant la formation du D.U. « Initiation aux techniques de la musique », vous pouvez contacter par mail :

Mathilde DARMON : darmon.lyc@hotmail.fr
Vincent MANACH : vincent.manach@orange.fr

PROGRAMME DES COURS DE TECHNICITÉS, MÉTHODOLOGIE ET MUSICOLOGIE DU D.U

<p>INTONATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail corporel et vocal. • Apprentissage de la lecture chantée, lecture en clé de sol (dans la portée + une ligne supplémentaire) et initiation à la clé de fa. • Travail systématique des intervalles (tierces m et M, quarte et quinte justes). • Transpositions de mélodies simples sur le nom des notes pour manipuler quelques tonalités de manière relative. • Chant de formules cadentielles dans quatre tons (avec conscience des degrés utilisés). • Travail d'intonation autour des accords parfaits majeurs et mineurs avec leurs renversements. • Chants à une voix et plus, extraits du répertoire autour de la tonalité et de la modalité. • Apprentissage de la lecture rythmique (déclamée et en percussions corporelles). • Mise en place des rythmes binaires et ternaires simples (à la noire, à la noire pointée). • Apprentissage de la polyrythmie (déclamée et en percussions corporelles). • Notions générales de théorie musicale (tonalités, armures, indications de mesures)
<p>AUDITION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de perception globale : d'une forme musicale simple, d'un thème, d'une cellule rythmique, d'une formule mélodique tonale ou modale, de timbres, des modes majeur et mineur. • Travail systématique de mémorisation de thèmes tonals, s'appuyant sur les degrés essentiels (I, II, IV, V). • Travail de transposition de ces thèmes (oralement et par écrit), afin de manipuler les différentes tonalités, et de comprendre l'utilisation des armures et des altérations, des gammes majeures et mineures. • Relevés de rythmes binaires et ternaires simples (à la noire, à la noire pointée), avec les premières notions de phrasé. • Analyse globale d'une phrase tonale, avec ses périodes cadentielles, ses articulations, et transcription de ces thèmes. • Travail de perception et de reconnaissance autour des accords parfaits majeurs et mineurs ; perception et compréhension de l'accord de dominante. • Premiers réflexes de relevés, par des exercices d'intervalles, de séries de notes en clé de sol et clé de fa, des phrases à compléter, mélodiquement et rythmiquement.
<p>ÉCRITURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation historique et culturelle, analyse auditive. • Écriture rythmique, mélodique, travail de prosodie • Analyse du type d'écriture, modes de jeux, traduction des instruments, nomenclature d'orchestre. • Analyse de la phrase tonale, articulation et zone de cadence (cadence parfaite, demi-cadence), notes étrangères (notes de passage, broderie appoggiature). • Écriture d'antécédent et de conséquent, dérivation mélodique, marche mélodique et harmonique. • Écriture de canon mélodique. • Analyse et écriture harmonique, accords parfaits majeurs et mineurs, 7e de dominante. • Réalisation harmonique avec basse donnée (à 2 voix). • Harmonisation avec chant donné. • Élargissement à d'autres formes de langages : introduction à la modalité, à la série. • Outils généraux d'analyse formelle (Forme binaire à reprise, Menuet).
<p>MÉTHODOLOGIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des attendus universitaires (de l'élève à l'étudiant·e) • Travail de l'expression, écrite et orale : enrichissement et précision du vocabulaire, clarté du discours, maîtrise des niveaux de langue, rédaction • Analyse de textes : repérer la thèse formulée, la structure du texte, les présupposés théoriques • Travail de l'argumentation : structurer sa pensée, argumenter, mobiliser des références culturelles et théoriques • Analyse d'œuvres : acquérir de nouveaux outils d'analyse, élargir sa culture générale (histoire des idées et des arts), contextualiser, savoir situer un point de vue

EMPLOI DU TEMPS 2022-2023

A la suite de la réunion de présentation du D.U. et d'aide à l'emploi du temps, vous devez vous **pré-inscrire à la totalité des cours obligatoires**.

Au préalable, lisez très attentivement les **propositions de jours et d'horaires de l'emploi du temps** afin d'équilibrer au mieux votre semaine. Il sera impossible de changer d'horaire au semestre 2.

NB : l'emploi du temps de l'ensemble du département Musique est à consulter ici : <https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Emploi-du-temps-1337>

SEMESTRE 1

LUNDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C		D.U. Technicités Écriture Initiation A E. LEBOUTET	D.U. Méthodologie Méthodologie Initiation A M. DARMON	
A 072		D.U. Technicités Intonation A F. GARCIA		
A 0162	D.U. Technicités Intonation Initiation A A. RAMON			
A 0165				
A 0166	D.U. Technicités Écriture Initiation A Y. DELON			

MARDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C	D.U. Technicités Audition Initiation A E. LEBOUTET			
A 072				
A 0162				
A 0165				
A 0166		D.U. Technicités Écriture A P. DEMIER	D.U. Technicités Audition Initiation A M. USUREAU	

MERCREDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C				
A 072				
A 0162			D.U. Méthodologie Initiation A G. ALLENDE	
A 0165				
A 0166			D.U. Technicités Intonation Initiation A V. MANACH	

JEUDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C			D.U. Méthodologie Initiation A A. DOURVER	
A 072				
A 0162	D.U. Technicités Audition Initiation A D. VILLEMEN			
A 0165				
A 0166				

SEMESTRE 2

LUNDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C		D.U. Technicités Écriture Initiation B E. LEBOUTET	D.U. Méthodologie Initiation B M. DARMON	
A 072		D.U. Technicités Intonation B F. GARCIA		
A 0162	D.U. Technicités Intonation Initiation B A. RAMON			
A 0165				
A 0166	D.U. Technicités Écriture Initiation B Y. DELON			

MARDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128		D.U. Histoire des musiques À. OVIEDO		
C	D.U. Technicités Audition Initiation B E. LEBOUTET			
A 072				
A 0162				
A 0165				
A 0166		D.U. Technicités Écriture B P. DEMIER	D.U. Technicités Audition Initiation A M. USUREAU	

MERCREDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C		D.U. Histoire des Musiques Y. DELON		
A 072			D.U. Méthodologie Initiation B G. ALLENDE	
A 0162				
A 0165				
A 0166			D.U. Technicités Intonation Initiation B V. MANACH	

JEUDI				
SALLE	9 H - 12 H	12 H - 15 H	15 H - 18 H	18 H - 21 H
A 128				
C			D.U. Méthodologie Initiation B A. DOURVER	
A 072				
A 0162	D.U. Technicités Audition Initiation B D. VILLEMEN			
A 0165				
A 0166	D.U. Histoire des musiques V. MANACH			

LOCAUX ADMINISTRATIFS, PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Secrétariat administratif de la licence

Bureau A 120

01.49.40.65.70

licence.arts@univ-paris8.fr

Référente pour le D.U. et la Licence Musique au sein du bureau des Licences Arts

Lucile Perreau : lucile.perreau@univ-paris8.fr

Service technique

Aurélien BOURDIOL

Bureau : A 129

01.49.40.68.17

aurelien.bourdiol@univ-paris8.fr

Salles de cours et studios

A 072 – A 128 – A 0162 – A 0165 – A 0166 –

Studio C.M.S. (Création musicale et sonore)

A 133

Studio d'outils d'informatique musicale

A 132

Studio d'électroacoustique composition - recherche

A 127

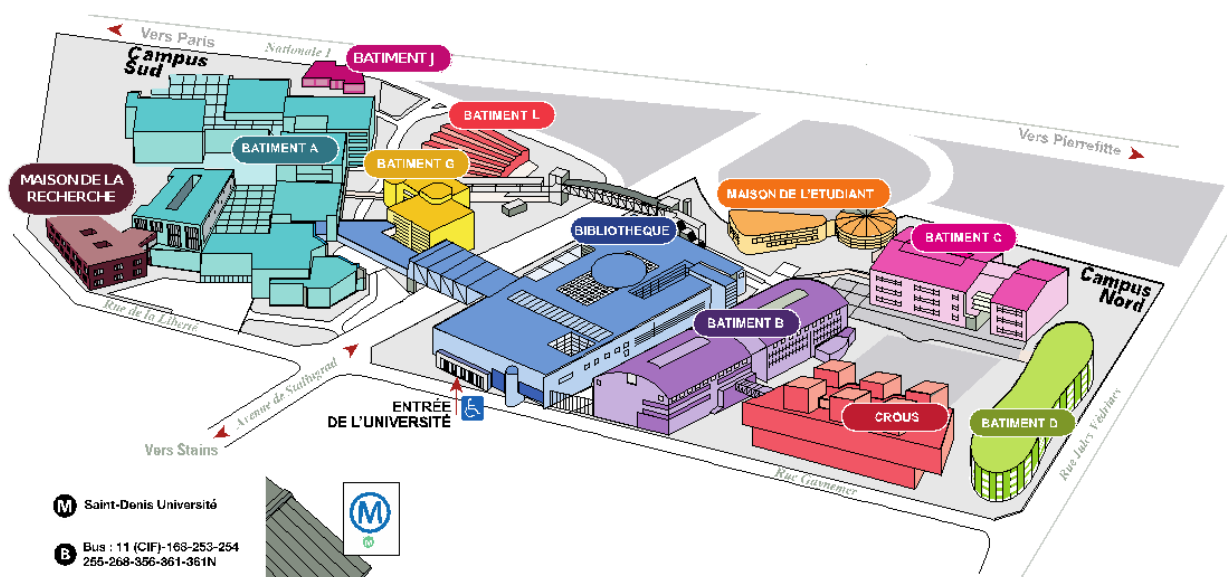
Studios pianos

A 134 bis et A 0161

Le planning d'utilisation des studios piano, du studio C.M.S. et du studio d'outils d'informatique musicale est géré directement par Aurélien Bourdiol, le responsable du service technique, qui délivre aux étudiant·es une carte d'accès personnelle différente pour chacun des studios (apporter une photo).

Nota bene : l'accès des étudiant·es aux studios techniques est organisé en fonction des plannings réactualisés en permanence par le technicien, suivant la demande. Ne sont autorisés à travailler dans les studios, en dehors des tranches horaires imparties aux enseignant·es, que les étudiant·es dont la compétence technique est attestée par un.e enseignant.e. Attention : ces modalités peuvent être remises en cause en cas de réorganisation des services généraux de l'Université.

PLAN DE L'UNIVERSITE PARIS 8



DOCUMENTATION

[La bibliothèque universitaire de Paris 8](#) propose dans la salle d'arts (bannière rose), située au 2^{ème} niveau, un fonds documentaire important consacré à la **MUSIQUE**. Ce fonds est constitué de 2800 volumes dont 2000 en libre accès, plus de 500 partitions et 20 titres de périodiques. D'autre part, environ 400 cassettes audio, 250 compact disques et 30 DVD peuvent être écoutés et visionnés dans la salle audiovisuelle.

[Secrétariat du master département musique](#)

Un certain nombre de mémoires universitaires (Maîtrises, DEA et Master mention Très Bien ou mention Bien) sont consultables au secrétariat de Master du Département Musique.

[La médiathèque de la Cité de la musique](#)

Suite à une convention, en cours de rédaction, des relations privilégiées sont établies entre le Département Musique et la Cité de la Musique. Celle-ci a ouvert une importante médiathèque comprenant des ouvrages, des enregistrements et des supports audiovisuels. Nos étudiants sont particulièrement encouragés à s'adresser à cet organisme pour leurs travaux de recherche.

SAH, le Service Accueil Handicap

Le Service Accueil Handicap accueille, conseille et accompagne de manière individualisée chaque étudiant.e en situation de handicap ou ayant des troubles de santé.

Si vous êtes ou serez, à la prochaine rentrée, étudiant.e à l'université Paris 8 et que vous avez des besoins spécifiques, le Service Accueil Handicap se tient à votre disposition pour :

- répondre à vos questions et vous orienter vers les services compétents ;
- évaluer vos besoins, mettre en place et coordonner votre plan d'accompagnement de l'étudiant.e en situation de handicap (PAEH) qu'il convient de réévaluer à chaque rentrée ou au cours de l'année si nécessaire ;
- mettre en œuvre les aménagements pédagogiques possibles au sein des enseignements.

Pour de plus amples informations, consultez l'adresse suivante :

<https://www.univ-paris8.fr/Présentation-du-service-Accueil-Handicap>

SUAPS, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Service commun de l'université, le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) a pour mission d'offrir à toutes celles et ceux qui le désirent la possibilité de pratiquer le sport de leur choix.

À l'université, sous la responsabilité d'enseignants spécialistes, chacun.e pratique selon ses goûts, ses moyens physiques et son niveau. On peut pratiquer 2 activités différentes par semestre si on le désire.

Ces activités nombreuses et variées comprennent différents niveaux : découverte, initiation, perfectionnement, compétition.

Pour de plus amples informations, consultez l'adresse suivante :

<https://www.univ-paris8.fr/Le-service-universitaire-des-activites-physiques-et-sportives-SUAPS>

L'ACA, le service commun d'Action Culturelle et Artistique

La billetterie

L'ACA met à votre disposition un service de billetterie. Vous pourrez y réserver des billets à tarif réduit pour de nombreuses manifestations culturelles (théâtre, expositions, concerts, cinéma...). Des invitations sont régulièrement mises à disposition. Enfin, vous trouverez également les brochures de nos partenaires.

N'hésitez pas à nous donner votre mail pour recevoir la lettre d'information de la billetterie !

Téléchargez la brochure à l'adresse suivante : <https://www.univ-paris8.fr/ACA-et-billetterie>

Ateliers de pratiques artistiques

Depuis sa création en 1991, le service commun d'Action Culturelle et Artistique encourage et soutient les initiatives créatives — associatives ou individuelles — et fédère des actions qui permettent à toutes les

formes d'art de se retrouver dans une université, lieu de vie où l'action culturelle est le prolongement naturel de la pédagogie.

Vous pourrez être spectateur de la vie culturelle de l'Université en assistant à des concerts, en allant voir des films ou des pièces de théâtre parfois au sein même du campus, en rencontrant des artistes, en participant à des visites guidées d'expositions ou de monuments et établissements culturels du voisinage.

L'ACA propose des ateliers de pratique artistique :

Chœurs de Paris 8

Atelier de théâtre

Atelier cirque

Atelier d'initiation instrumentale et fanfare de Paris 8

Atelier bande-dessinée

Atelier d'écriture

Atelier jeu d'acteur

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE LICENCE MUSIQUE

Le D.U. « Initiation aux techniques de la musique » s'articule naturellement avec la Licence Musique de l'université Paris 8. Une fois la totalité des cours du D.U. validée, les étudiant·es pourront accéder l'année suivante aux cours de Licence 1^{ère} année.

- ❖ Télécharger la brochure complète de la Licence Musique sur le site *artweb* :
<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Brochure-1336>

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

La Licence Arts, mention Musicologie se déploie sur trois années (L1, L2 et L3).

La formation comprend : 1496 heures de cours + 2 stages pré-professionnalisants + 1 projet artistique à réaliser lors de la 3^{ème} année. À la fin du 1^{er} semestre de 1^{ère} année (L1) les étudiant·es peuvent envisager une réorientation.

L'enseignement est dispensé sous la forme d'Unités d'Enseignement (en abrégé : U.E.). Chaque U.E. comprend 1, 2 ou 3 Éléments Constitutifs (en abrégé : E.C.).

Un E.C. est un cours semestriel et hebdomadaire de 2 h 30 (le plus fréquent)

Qu un cours semi-intensif ou intensif (une semaine pleine généralement)

Qu une audition instrumentale

Qu un stage

Qu un projet artistique

Note : **un E.C.(cours) ne peut être validé qu'une seule fois dans la scolarité de l'étudiant·e**

L'assiduité aux cours est obligatoire : au-delà de 3 absences justifiées (le semestre de cours comprenant 13 séances) l'étudiant·e ne pourra plus suivre le cours ni le valider.

STRUCTURE DE LA LICENCE

La Licence Arts, mention Musique est organisée en deux grandes sections d'étude :

- le **tronc commun** (ou majeure) qui représente environ 2/3 du volume des études
- la **mineure de spécialisation**, environ 1/3 du volume des études.

Le **tronc commun** ou **majeure** comprend un ensemble d'enseignements de musique suivis par tous les étudiant·es du département :

1. Groupe d'E.C. de **technicités musicales** (à suivre à partir du niveau déterminé par les résultats obtenus lors des tests d'orientation)
2. Groupe d'E.C. de **musicologie** et de **méthodologie** (à choisir parmi les cours proposés pour chaque niveau)
3. Groupe d'E.C. de **cours mutualisés** à prendre dans l'offre de l'UFR Arts (sauf Musique)
4. Groupe d'E. C. de **langue**, à choisir au Centre Des Langues (CDL)
*Secrétariat du CDL. Bâtiment B1, bureau B204/205.
Téléphone : 01 49 40 68 43. Mail : cdl@univ-paris8.fr*
5. Un E.C. « **Soft skills** » à choisir dans l'offre des cours de l'université y compris Musique.
6. Groupe d'E. C. de **pratique musicale** qui peut prendre deux formes possibles :
 - une évaluation de la pratique instrumentale effectuée hors du cadre de l'université, (en L1, L2 et L3) lors d'un passage devant un jury en fin d'année
 - des cours dispensés au département : Harmonie au piano, Atelier Voix, Instruments et pratiques musicales du monde, Pratique chorale, Direction de chœur, Atelier de musique de chambre XX^e siècle, Atelier choral, Petit chœur, Pratique de l'improvisation jazz, Jazz Workshop)
7. Un E. C. **d'informatique** à prendre au département IPT

MINEURE DE SPÉCIALISATION

Il s'agit d'une spécialisation, obligatoire, à déterminer lors de l'année L1, soit l'année où l'étudiant suit les cours de technicité de niveau 1. Les étudiant·es suivant les cours de technicité de niveau initiation ont de fait une année de réflexion complète pour déterminer leur mineure). Cette « mineure de spécialisation » peut être :

Mineure interne : elle consiste à suivre 10 E.C. proposés dans l'une des six mineures du département.

- **Composition assistée par ordinateur (CAO)**
- **Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique**
- **Enseignement de la musique**
- **Ethnomusicologie**
- **Jazz et musiques improvisées**
- **Musicologie et musiques écrites**

Les E.C. de mineure interne sont répartis sur les trois ans (2 E.C. en L1 ; 4 E.C. + 1 stage de spécialisation en L2, 4 E.C. + 1 projet encadré en L3. Selon les mineures, les E.C. de technicités musicales sont spécifiques en 3ème année.

Mineure externe : elle consiste à suivre, selon le projet de cursus de l'étudiant·e, l'ensemble de 10 E.C., répartis sur les trois ans, dans des disciplines proposées à l'université Paris 8 (langues, littérature, arts, philosophie, sciences humaines). Si un.e étudiant·e est porteur d'un projet qui nécessite de suivre des cours (de Mineure Externe) dans un autre établissement, après accord de son enseignant référent, les démarches seront entreprises pour en faciliter la mise en œuvre. Le stage de L2 ainsi que le projet encadré (L3) seront définis avec l'enseignant référent.

Cas particuliers sur les mineures de spécialisation

Les étudiant.es d'origine étrangère dont la maîtrise de la langue française, pour des raisons parfaitement compréhensibles, demanderait à être renforcée, se verront imposer après décision de l'enseignant.e référent.e) une Mineure de langue française, à composer avec les enseignements proposés par les départements de Français Langue Étrangère (FLE), de Littérature et de Linguistique.

Les étudiant.es ayant opté pour une Mineure Externe de langue devront suivre des E.C. de musicologie à la place des E.C. de langue prévus dans la grille d'E.C. de la Majeure.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Remarque : un certain nombre des professions évoquées ci-dessous nécessite une formation complémentaire aux spécialités non musicales qu'elles font intervenir (administration, gestion, conservation, journalisme, thérapie, etc.). Ces formations sont dispensées soit à l'université Paris 8 (gestion par exemple) soit dans des établissements spécialisés (écoles et instituts publics ou privés). Pour l'université Paris 8, se renseigner auprès des départements concernés.

Pratiques artistiques

- Musicien : instrumentiste ou chanteur (soliste ou en ensemble).
- Chef de chœur.
- Compositeur.
- Metteur en scène
- Réalisateur en informatique musicale (RIM)

Enseignement et recherche

- Musicologue, ethnomusicologue, enseignant·e-chercheur·e
- Chercheur·e en acoustique, musicologie, organologie
- Chercheur·e ou praticien·ne en thérapies musicales
- Professeur·e d'Éducation Musicale (Collèges, Lycées)
- Professeur de la Ville (Paris, Lyon, Grenoble...)
- Professeur d'École Nationale de Musique et de Conservatoires Nationaux de Région (analyse, esthétique et histoire de la musique).
- Musicien·ne intervenant en milieu scolaire et dans les Écoles de musique
- Professeur·e des Écoles (avec spécialisation en musique)
- Animateur·rice socioculturel spécialité musique.
- Animateur·rice musical (milieu hospitalier ou carcéral, ateliers d'éveil musical...)

Techniques du son, de la musique et du spectacle

- Pour la régie : régisseur·e son ; chef·ffe de plateau ; assistant·e de régie
- Technicien·ne radio
- Illustrateur·e sonore
- Ingénieur·e du son
- Designer·euse sonore

Métiers de la documentation, de l'édition, du journalisme et du secteur culturel

- Bibliothécaire, documentaliste
- Différentes fonctions en entreprises culturelles (édition, industrie musicale, archives, organisation de festivals, etc.)
- Pour la production : délégué·e de production ; chargé·e de production ; assistant·e de production
- Dramaturge
- Différentes fonctions en entreprises de communication
- Travail en agence artistique : entrepreneur·e de spectacle
- Différentes fonctions dans les institutions artistiques nationales ou régionales : ADIAM, FRAC, ARIAM, ADDM, DRAC, etc.
- Journaliste spécialisé·e : presse écrite et audiovisuelle
- Différentes fonctions dans les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SDRM, etc.).